Corrigé – Brevet 2024 – histoire-géographie-EMC – Polynésie française (remplacement)

Analyser et comprendre des documents, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents *(20 pts)*

1. Les événements racontés se déroulent **en Europe**, sur le front, dans les tranchées françaises situées « sur la rive gauche de la Lozata », un fleuve d'Europe. Ils ont lieu dans la nuit du **27 août 1917**, pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918) ; la lettre, elle, est écrite le 29 septembre 1917.

2. L'auteur de la lettre est **Clément Coppenrath**, un poilu tahitien, frère du soldat Théodore Coppenrath. Il est originaire des **Établissements français d'Océanie**, c'est-à-dire de Tahiti, dans l'actuelle Polynésie française.

3. Le frère de l'auteur, Théodore, est mort au combat, **tué par un obus** « dans une attaque de nuit le 27 août à une heure du matin au moment où il sortait de la tranchée avec d'autres de ses camarades ». L'obus « est tombé parmi eux » : il a été « fauché avec ses camarades par une salve du bombardement » qui précédait une attaque ennemie contre leurs tranchées. Il est donc mort « à son poste de combat », en même temps que plusieurs autres soldats.

4. La violence des combats apparaît dans ce passage : « L'obus est tombé parmi eux et les a tous atteint à mort. » On peut aussi citer : « après un violent bombardement par obus de tous calibres ». Ces passages montrent la puissance de l'artillerie, qui tue les soldats en masse, sans qu'ils puissent se défendre.

5. Selon la légende du document 2, **300 « Poilus tahitiens »** sont morts pour la France au cours de la guerre de 1914-1918.

6. Ce monument a été construit pour **rendre hommage aux soldats des Établissements français d'Océanie morts pendant la guerre** et entretenir leur souvenir : il est « destiné à commémorer la mémoire de 300 "Poilus tahitiens" morts pour la France ». L'inscription gravée le confirme : « Les Établissements français de l'Océanie à leurs enfants morts pour la France 1914-1918 ». Il offre aussi aux familles un lieu de recueillement, alors que beaucoup de soldats sont enterrés en Europe, très loin de Tahiti. Enfin, il a une dimension patriotique : il est inauguré le 14 juillet 1923, jour de la fête nationale, par le gouverneur, et il est surmonté d'un coq, symbole de la France. Comme dans toutes les communes de France après la guerre, il célèbre le sacrifice des soldats pour la patrie.

7. Les poilus tahitiens s'engagent d'abord **comme soldats**, dans une guerre qui se déroule à plus de 15 000 km de chez eux. La Première Guerre mondiale est une guerre totale : la France mobilise toutes ses ressources, y compris les hommes de son empire colonial. Des Tahitiens, volontaires ou mobilisés, partent ainsi combattre en Europe, comme Clément et Théodore Coppenrath. Ils servent parfois ensemble : Clément apprend la mort de son frère par « une lettre d'un tahitien à un autre de mon régiment ».

Ils combattent ensuite **dans les tranchées** et subissent la même violence que les autres poilus : bombardements d'artillerie « par obus de tous calibres », attaques de nuit, « coup de main » ennemi. Beaucoup y perdent la vie : Théodore est tué par un obus le 27 août 1917, et 300 soldats tahitiens meurent pour la France.

Leur engagement touche aussi **leurs familles**, restées à Tahiti, qui apprennent les décès par le télégraphe et par les lettres et vivent le deuil à distance. La guerre avait d'ailleurs atteint la colonie dès le 22 septembre 1914, lorsque des navires de guerre allemands ont bombardé Papeete. Enfin, après la guerre, cet engagement est

honoré par la mémoire collective : le monument aux morts de Papeete, inauguré le 14 juillet 1923, rappelle que les Établissements français d'Océanie ont donné « leurs enfants » pour la France.

> ⚠ **Piège.** « De quelles manières » appelle plusieurs formes d'engagement : combattre au front, mourir pour la France, soutenir depuis l'arrière (familles), commémorer ensuite. Utilise les deux documents et ajoute au moins une connaissance (guerre totale, empire colonial, bombardement de Papeete en 1914).

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères *(20 pts)*

1. Développement construit

Exemple choisi : La Réunion. Plan : I. Des territoires aux fortes contraintes ; II. Des aménagements pour surmonter ces contraintes ; III. Des aménagements qui mettent en valeur les atouts de ces territoires.

> Les territoires ultramarins français sont dispersés dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique, parfois à plus de 15 000 km de Paris. Quelles sont leurs problématiques, et comment les aménagements permettent-ils de les mettre en valeur ? L'exemple de La Réunion, île de l'océan Indien, permet d'y répondre.
>
> Ces territoires cumulent d'abord des contraintes. La Réunion est une île située à plus de 9 000 km de Paris : une grande partie des produits doit être importée, ce qui rend la vie chère. Son relief volcanique est très escarpé, avec le Piton des Neiges qui culmine à 3 070 m, et l'île est exposée aux cyclones et aux éruptions du Piton de la Fournaise. Ses près de 900 000 habitants se concentrent donc sur une étroite bande littorale, et le chômage y est bien plus élevé qu'en métropole. En Polynésie française, la dispersion de 118 îles sur un espace aussi vaste que l'Europe rend l'aménagement plus difficile encore.
>
> Pour surmonter ces contraintes, l'État, la Région et l'Union européenne financent de grands aménagements. La Nouvelle route du littoral, dont le viaduc en mer de 5,4 km est ouvert depuis 2022, doit remplacer entre Saint-Denis et La Possession une route menacée par les chutes de pierres. Le « basculement des eaux » conduit par des galeries souterraines l'eau de l'est, très pluvieux, vers l'ouest, plus sec, pour irriguer les cultures et alimenter les villes. Le port, dans la commune du Port, et l'aéroport Roland-Garros relient l'île au reste du monde.
>
> Ces aménagements mettent aussi en valeur les atouts du territoire. Les cirques et les pitons, protégés par un parc national et inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010, attirent les touristes. Plus largement, les territoires ultramarins donnent à la France la deuxième zone économique exclusive du monde, riche en ressources marines.
>
> Ainsi, les aménagements permettent de réduire l'isolement et les inégalités des territoires ultramarins et de valoriser leurs richesses, même si leur retard sur la métropole n'est pas comblé.

> 💡 **Astuce.** La consigne comporte deux volets : les **problématiques** (éloignement, insularité, relief, risques naturels, chômage, vie chère) et les **aménagements** qui mettent le territoire en valeur. Donne à chaque volet au moins un paragraphe. Tu peux aussi prendre l'exemple de la Polynésie française (aéroport de Tahiti-Faa'a, port de Papeete, desserte des archipels) ou de la Guyane.

2. Repères sur la carte de l'annexe

On écrit le nom du territoire dans l'encadré numéroté correspondant. Deux territoires par océan suffisent ; voici les réponses possibles :

Océan	Encadré	Territoire
Pacifique	8	Polynésie française
Pacifique	7	Nouvelle-Calédonie

Océan	Encadré	Territoire
Pacifique	6	Wallis-et-Futuna
Indien	5	La Réunion
Indien	9	Mayotte
Indien	10	Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)
Atlantique	2	Guadeloupe
Atlantique	3	Martinique
Atlantique	4	Guyane
Atlantique	1	Saint-Pierre-et-Miquelon

Réponse conseillée, la plus sûre : **8 Polynésie française** et **7 Nouvelle-Calédonie** (Pacifique), **5 La Réunion** et **9 Mayotte** (océan Indien), **2 Guadeloupe** et **3 Martinique** (Atlantique).

> ⚠ **Piège.** L'encadré 2, plus au nord, correspond à la Guadeloupe, et l'encadré 3, plus au sud, à la Martinique. Mayotte (9) est entre Madagascar et l'Afrique, La Réunion (5) à l'est de Madagascar : ne les inverse pas.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. Samuel Paty était un **professeur d'histoire-géographie**, qui enseignait aussi l'enseignement moral et civique, dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines. Il a été **assassiné le 16 octobre 2020** par un terroriste islamiste parce que, lors d'un cours sur la liberté d'expression, il avait montré à ses élèves des caricatures de Mahomet publiées par le journal *Charlie Hebdo*. Le président le dit ainsi : il a été « assassiné parce qu'il avait décidé d'apprendre à ses élèves à devenir citoyens ».

2. Selon le président, Samuel Paty défendait la **liberté**, en particulier la liberté d'expression et la liberté de penser : « Nous défendrons la liberté que vous enseignez si bien ». Il apprenait à ses élèves à « penser par lui même », à « chercher la vérité » sans la recevoir « toute faite d'un maître ». Le président refuse d'ailleurs de renoncer « aux caricatures, aux dessins ».

3. Cet assassinat remet en cause le principe de **laïcité**, que le président promet de « porter haut ». La laïcité, fondée notamment sur la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, garantit la liberté de conscience et la neutralité de l'État et de l'École à l'égard des religions. Aucune croyance religieuse ne peut s'imposer aux lois de la République ni interdire à un professeur d'enseigner. En tuant un enseignant au nom d'une religion, l'assassin a voulu imposer ses convictions religieuses à l'École publique.

> ⚠ **Piège.** Ne confonds pas **valeur** et **principe** : la liberté est une valeur (elle figure dans la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ») ; la laïcité est un principe inscrit à l'article 1er de la Constitution (« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »).

4. *Discours rédigé (sans nom, sans signature ni nom d'établissement).*

> Mesdames et Messieurs, chers camarades,
>
> Nous sommes réunis pour rendre hommage à Samuel Paty. Il était professeur d'histoire-géographie et d'éducation civique dans un collège des Yvelines. Le 16 octobre 2020, il a été assassiné par un terroriste islamiste parce qu'il avait montré des caricatures à ses élèves pendant un cours sur la liberté d'expression.
>
> Samuel Paty défendait la liberté, cette valeur inscrite dans la devise de notre République. Il voulait que ses élèves apprennent à penser par eux-mêmes et à respecter les idées des autres, même quand elles les

> choquent. Il défendait aussi la laïcité, ce principe qui protège la liberté de croire ou de ne pas croire et qui permet à l'École d'enseigner sans subir la pression des religions.
>
> Lui rendre hommage est important. C'est d'abord honorer un professeur mort pour avoir fait son métier. C'est aussi montrer que nous ne céderons pas à la peur et que la République continuera à former des citoyens libres. Chaque cours, chaque débat en classe est une façon de poursuivre son combat. Je vous invite à respecter maintenant une minute de silence en sa mémoire.

💡 **Astuce.** La consigne impose trois étapes dans l'ordre : qui était Samuel Paty, quelles valeurs et quel principe il a défendus, pourquoi l'honorer. Fais un paragraphe par étape, commence par une adresse au public et ne signe pas.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points et le barème de l'exercice 1 est donné question par question : les questions à 2 points appellent une ou deux phrases, la question 7 (6 points) un vrai développement de deux ou trois paragraphes. Garde environ 45 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 et 25 minutes pour l'EMC. L'annexe se trouve en page 6 (le sujet parle par erreur de la page 7) : glisse-la dans ta copie, sans signe distinctif.

Pour les questions sur la lettre, cite le texte entre guillemets, surtout à la question 4, qui demande explicitement un passage. À la question 7, ajoute tes connaissances sur la guerre totale et la mobilisation de l'empire colonial : c'est ce qui fait la différence.

Dans le développement construit, n'oublie pas la première moitié de la consigne : les **problématiques** des territoires ultramarins avant les aménagements. En EMC, sépare bien la valeur (la liberté) et le principe (la laïcité), et soigne le discours final, qui doit suivre exactement les trois étapes demandées.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).